

Construction, transformation ou rénovation ?

Dans tous les cas, le **Financement de construction UBS** vous aide à réaliser vos projets

Avec notre soutien, vous réalisez votre projet de construction rapidement et simplement. Notre offre s'adapte à vos besoins et à votre marge de manœuvre financière.

Fonctionnement du Financement de construction UBS pour les clients privés

Pour rénover un logement en propriété ou en bâtir un selon vos désirs, vous avez besoin d'un financement de construction. Nous le concevons pour qu'il réponde à vos besoins et à vos ressources financières, et prenne en compte le niveau actuel des taux d'intérêt.

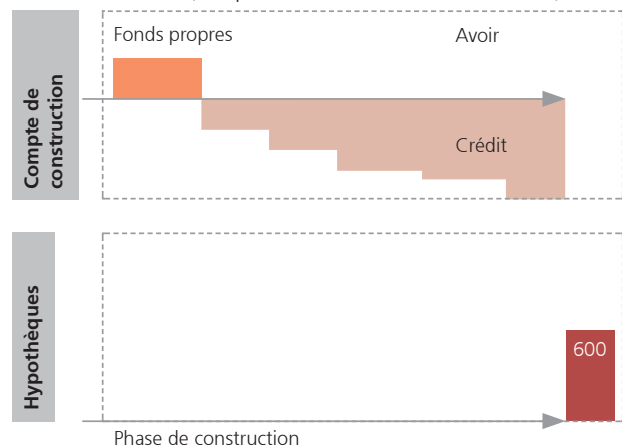
Mode d'utilisation

Vous pouvez utiliser votre financement de construction sous la forme d'un crédit de construction ou d'une hypothèque. Les deux types de financements servent au paiement des factures de l'architecte, des entrepreneurs et des artisans par l'intermédiaire d'un compte de construction.

Crédit de construction

Dans le cadre d'un crédit de construction, nous vous octroyons un crédit à taux variable sur votre compte de construction. Une fois les travaux terminés, vous remboursez votre crédit par le versement de l'hypothèque. Et il vous reste une dette hypothécaire.

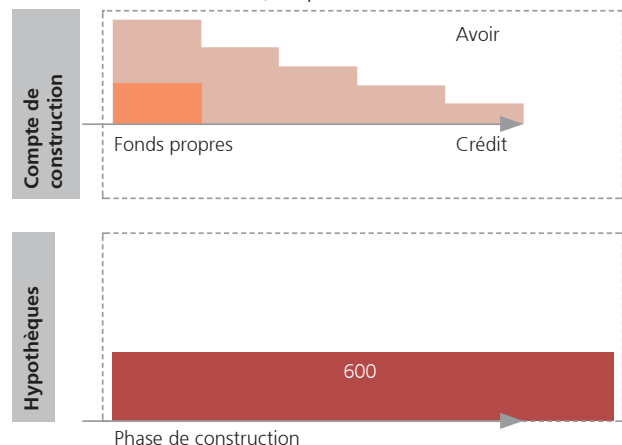
Compte de construction sous forme de compte courant à taux variable (uniquement à des fins d'illustration)



Hypothèque

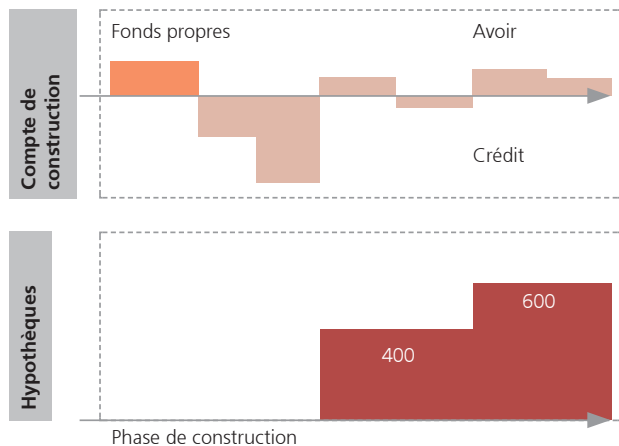
Pour financer la construction par une hypothèque, vous pouvez opter soit pour le versement de l'ensemble de l'hypothèque au début du chantier, soit pour des versements échelonnés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Vous choisissez librement le produit parmi l'offre de prêts hypothécaires d'UBS. Avec une hypothèque, vous payez moins d'intérêt qu'avec un crédit de construction classique. Les versements hypothécaires sont crédités sur le compte de construction.

Versement du montant total de l'hypothèque au début des travaux (uniquement à des fins d'illustration)



Versement échelonné de l'hypothèque

(uniquement à des fins d'illustration)



Bon à savoir

- Nous effectuons tous les paiements pour vous. Pendant toute la phase de construction, vous recevez en permanence des factures de l'architecte, des entrepreneurs et des artisans. Vous nous les transmettez et nous nous chargeons de les régler à partir de votre compte de construction.
- Grâce au compte de construction, vous conservez toujours une vue d'ensemble. En effet, comme tous les paiements (y compris ceux que vous effectuez sur fonds propres) transitent par ce compte, vous connaissez en permanence les mouvements et le solde.
- Vous pouvez vous faire verser votre financement directement sous la forme d'une Hypothèque fixe UBS afin de bénéficier de taux d'intérêt stables à long terme.

- Pendant la durée de la construction, aucun amortissement ne vient grever votre budget. Les amortissements hypothécaires ne démarrent qu'après la date de fin de chantier prévue.
- Si votre contrat « Financement de construction UBS » règle les possibilités de financement pendant la phase des travaux, il sert aussi de confirmation de financement pour les négociations avec les différents intervenants.
- Si vous fractionnez votre hypothèque en deux ou plusieurs tranches de durées différentes, les futures variations de taux ne se répercuteront pas sur l'ensemble de votre financement hypothécaire.

Fonds propres

Pour acheter ou construire votre logement, il vous faut des fonds propres. Ceux-ci doivent généralement représenter 20% du prix d'achat ; au moins 10% ne peuvent provenir du versement anticipé ou de la mise en gage de l'avoir de prévoyance professionnelle. Nous vous conseillerons volontiers pour trouver le financement optimal.

L'essentiel

- Une solution de financement personnalisée
- Diverses manières d'utiliser le Financement de construction UBS
- Versement possible de l'hypothèque avant, pendant ou après les travaux
- Réalisation des paiements par UBS
- Vue d'ensemble pendant toute la phase de travaux

UBS Switzerland AG
Case postale
8098 Zurich

Pour toutes vos questions

- 🌐 ubs.com/hypotheques
- ☎ UBS Hypoline 0800 884 555
- 📍 Trouver une agence ubs.com/agences

Cette publication a été établie à titre purement informatif et ne constitue en aucun cas une recommandation, une offre ou une incitation à solliciter une offre. Elle ne constitue pas davantage un conseil en placement, juridique ou fiscal et ne doit pas servir de base à une décision d'investissement. UBS ne propose aucun service de conseil juridique ou fiscal, ni général, ni portant sur la situation et les besoins spécifiques du client. Avant de prendre une décision, vous devriez faire appel à un conseiller professionnel. Veuillez noter qu'UBS se réserve le droit de modifier ses prestations, ses produits et ses prix à tout moment et sans préavis. Certains produits et services font l'objet de restrictions juridiques et ne peuvent donc pas être proposés sans limitation au niveau international. Toute reproduction, totale ou partielle, sans l'autorisation d'UBS est interdite.

© UBS 2016. Le symbole des clés et UBS font partie des marques protégées d'UBS. Tous droits réservés. Juillet 2016. 84493